

Bruxelles, le 27 mars 2015
(OR. en)

7607/15

PUBLIC 18
INF 53

NOTE

Objet: RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL -NOVEMBRE 2014

Le présent document dresse la liste des actes adoptés par le Conseil en novembre 2014.^{1 2}

Il contient des informations sur l'adoption d'actes législatifs, notamment:

- la date d'adoption,
- la session pertinente du Conseil,
- la cote du document adopté,
- la référence au Journal officiel,
- les règles de vote applicables, les résultats du vote et, le cas échéant, les explications de vote, ainsi que les déclarations inscrites au procès-verbal du Conseil.

¹ À l'exception de certains actes de portée limitée tels que les décisions de procédure, les nominations, les décisions d'organes établis par des accords internationaux, les décisions budgétaires ponctuelles, etc.

² En ce qui concerne les actes législatifs adoptés dans le cadre de la procédure législative ordinaire, il est possible que la date de la session du Conseil au cours de laquelle l'acte a été adopté diffère de la date effective de l'acte en question, étant donné que les actes législatifs relevant de la procédure législative ordinaire ne sont considérés comme adoptés qu'après leur signature par le président du Conseil et le président du Parlement européen, ainsi que par les secrétaires généraux respectifs des deux institutions.

Le présent document contient également des informations relatives à l'adoption d'actes non législatifs que le Conseil a décidé de rendre publiques.

Le présent document est également disponible à l'adresse suivante:

[Relevé mensuel des actes du Conseil \(actes\) - Consilium](#)

Les documents mentionnés dans le relevé figurent dans le registre public des documents du Conseil à l'adresse suivante: [Documents et publications - Consilium](#)

Il est à noter que le présent document est publié uniquement à des fins d'information - seuls les procès-verbaux du Conseil font foi. Ils sont disponibles sur le site web du Conseil à l'adresse suivante: [Procès-verbaux du Conseil - Consilium](#)

INFORMATIONS CONCERNANT LES ACTES ADOPTÉS PAR LE CONSEIL EN NOVEMBRE 2014

Procédures écrites achevées le 4 novembre 2014

ACTES NON LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Décision 2014/821/PESC du Conseil du 4 novembre 2014 concernant la signature et la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et l'Ukraine relatif au statut de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) JO L 334 du 21.11.2014, p. 1	13271/14
Accord entre l'Union européenne et l'Ukraine relatif au statut de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) JO L 334 du 21.11.2014, p. 3	13272/14

3343^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES), tenue à Bruxelles le 7 novembre 2014

ACTES NON LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Rapport spécial n° 11/2014 sur la mise en place du Service européen pour l'action extérieure	14685/14
Conclusions du Conseil sur l'évaluation du SESF	14681/14
2014/795/UE: Décision d'exécution du Conseil du 7 novembre 2014 prolongeant l'application de la décision d'exécution 2011/335/UE autorisant la République de Lituanie à appliquer une mesure dérogatoire à l'article 287 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée JO L 330 du 15.11.2014, p. 44	14420/14

2014/796/UE: Décision d'exécution du Conseil du 7 novembre 2014 autorisant la République de Lettonie à appliquer une mesure dérogatoire à l'article 287 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée JO L 330 du 15.11.2014, p. 46	14421/14
2014/797/UE: Décision d'exécution du Conseil du 7 novembre 2014 autorisant la République d'Estonie à appliquer une mesure dérogatoire à l'article 26, paragraphe 1, point a), et aux articles 168 et 168 <i>bis</i> de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée JO L 330 du 15.11.2014, p. 48	14521/14
2014/793/UE: Décision du Conseil du 7 novembre 2014 relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'Union européenne et la République française visant à l'application, en ce qui concerne la collectivité de Saint-Barthélemy, de la législation de l'Union sur la fiscalité de l'épargne et la coopération administrative dans le domaine de la fiscalité JO L 330 du 15.11.2014, p. 10	14530/14
Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations avec la Confédération suisse en vue d'un accord entre l'Union européenne et la Confédération suisse sur la participation de la Confédération suisse au programme "Europe créative"	14175/14
2014/783/UE: Décision du Conseil du 7 novembre 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés (programme dans le domaine de la santé) JO L 328 du 13.11.2014, p. 37	12733/14
2014/784/UE: Décision du Conseil du 7 novembre 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés (lignes budgétaires 02.03.01 et 12.02.01) JO L 328 du 13.11.2014, p. 41	12736/14

2014/785/UE: Décision du Conseil du 7 novembre 2014 relative à la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés (protection des consommateurs) JO L 328 du 13.11.2014, p. 45	12739/14
2014/786/UE: Décision du Conseil du 7 novembre 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés (Galileo) JO L 328 du 13.11.2014, p. 49	12744/14
2014/787/UE: Décision du Conseil du 7 novembre 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés (navigation par satellite) JO L 328 du 13.11.2014, p. 52	12747/14
2014/788/UE: Décision du Conseil du 7 novembre 2014 relative à la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE, sur une modification du protocole 31 de l'accord EEE concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés (programme Copernicus) JO L 328 du 13.11.2014, p. 56	13492/14
Décision 2014/776/PESC du Conseil du 7 novembre 2014 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran JO L 325 du 8.11.2014, p. 19	14677/14
Règlement d'exécution (UE) n° 1202/2014 du Conseil du 7 novembre 2014 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 267/2012 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran JO L 325 du 8.11.2014, p. 3	14678/14
Décision 2014/775/PESC du Conseil du 7 novembre 2014 prorogeant la décision 2014/73/PESC relative à une opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR RCA) JO L 325 du 8.11.2014, p. 17	14111/14

Règlement (UE) n° 1201/2014 du Conseil du 7 novembre 2014 adaptant, avec effet au 1 ^{er} juillet 2011, au 1 ^{er} juillet 2012 et au 1 ^{er} juillet 2013, le taux de la contribution au régime de pensions des fonctionnaires et autres agents de l'Union européenne JO L 325 du 8.11.2014, p. 1	14260/14
Directive 2014/102/UE du Conseil du 7 novembre 2014 portant adaptation de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, du fait de l'adhésion de la République de Croatie (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) JO L 334 du 21.11.2014, p. 86	14017/14
2014/832/UE: Décision du Conseil du 7 novembre 2014 établissant la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du comité d'administration de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe en ce qui concerne le projet de nouveau règlement sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible JO L 341 du 27.11.2014, p. 15	14823/14
2014/831/UE: Décision du Conseil du 7 novembre 2014 établissant la position à adopter au nom de l'Union européenne, au sein des comités compétents de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies, sur les propositions d'amendements aux règlements n ^{os} 4, 6, 11, 13, 13H, 19, 25, 34, 37, 43, 44, 48, 53, 70, 96, 98, 104, 105, 106, 107, 112, 113, 121 et 128 de l'ONU, le nouveau règlement technique mondial de l'ONU sur les pneumatiques et un amendement à la résolution mutuelle n° 1 JO L 341 du 27.11.2014, p. 11	14723/14
2014/854/UE: Décision du Conseil du 7 novembre 2014 établissant la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein du comité d'administration de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant le projet de nouveau règlement sur les essais de choc latéral contre un poteau et concernant le projet de modification dudit règlement JO L 344 du 29.11.2014, p. 20	14831/14

2014/794/UE: Décision du Conseil du 7 novembre 2014 relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité "Coopération culturelle" institué par le protocole relatif à la coopération dans le domaine culturel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, en ce qui concerne l'établissement d'une liste de quinze arbitres JO L 330 du 15.11.2014, p. 40	14244/14		
Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE	13845/14		
Conclusions du Conseil sur le financement de la lutte contre le changement climatique	13844/14		
Déclaration de l'Allemagne Le gouvernement fédéral déclare ce qui suit à propos de la note de bas de page concernant le point 2 des conclusions sur le financement de la lutte contre le changement climatique, adoptées par le Conseil ECOFIN le 7 novembre 2014: dans le cas de l'Allemagne, il s'agit de financements provenant de sources budgétaires (2 milliards d'euros) et de financements mis à disposition par la DEG et la KfW, ce qui permet de mobiliser les moyens des marchés financiers (1,5 milliard d'euros).			
3344^e session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE (Agriculture et pêche), tenue à Bruxelles le 10 novembre 2014			
ACTES LÉGISLATIFS			
ACTE	DOCUMENT	RÈGLE DE VOTE	RÉSULTATS DU VOTE
Directive 2014/104/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 relative à certaines règles régissant les actions en dommages et intérêts en droit national pour les infractions aux dispositions du droit de la concurrence des États membres et de l'Union européenne (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) JO L 349 du 5.12.2014, p. 1	80/14	Majorité qualifiée	Tous les États membres ont voté pour, excepté DE, PL, SI, qui se sont abstenus.

Déclarations des délégations polonaise, slovène et allemande

La directive relative à certaines règles régissant les actions en dommages et intérêts en droit interne pour les infractions aux dispositions du droit de la concurrence devait notamment réduire autant que possible les disparités qui existent dans les États membres en ce qui concerne les règles régissant les actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles concernant les ententes et les abus de position dominante et faire en sorte que les victimes d'infractions à la législation de l'UE en matière de concurrence puissent obtenir une réparation intégrale du préjudice qu'elles ont subi. Nos délégations souscrivent pleinement à ce principe.

Toutefois, le compromis final est loin d'atteindre ces objectifs. Le principe consacré en droit civil de la responsabilité solidaire, auquel des dérogations controversées ont déjà été introduites dans le texte de l'orientation générale arrêtée par le Conseil en décembre 2013, a été restreint davantage encore à la suite de l'inclusion, à l'article 11, du nouveau paragraphe 2. Cette disposition aura pour effet de limiter les possibilités pour les parties lésées - souvent des petites et moyennes entreprises - d'obtenir une réparation intégrale. Il en découlera également une insécurité juridique et une inégalité de traitement, les petites et moyennes entreprises étant définies différemment selon les États membres.

Compte tenu de ce qui précède, les délégations polonaise, slovène et allemande sont d'avis que le compromis dont il est question ne mérite pas leur soutien et elles s'abstiennent sur le texte dans sa forme actuelle.

ACTE	DOCUMENT	RÈGLE DE VOTE	RÉSULTATS DU VOTE
Règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) JO L 352 du 9.12.2014, p. 1	91/14	Majorité qualifiée	Tous les États membres ont voté pour.

ACTES NON LÉGISLATIFS

ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Règlement (UE) n° 1221/2014 du Conseil du 10 novembre 2014 établissant, pour 2015, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques de la mer Baltique et modifiant les règlements (UE) n° 43/2014 et (UE) n° 1180/2013 JO L 330 du 15.11.2014, p. 16	14539/14

Déclaration du Conseil relative à des mesures de protection supplémentaires pour le cabillaud des sous-divisions 25 à 32

Le Conseil est convaincu qu'il y a lieu d'instaurer des mesures de gestion, dès que cela sera possible d'un point de vue juridique, afin d'améliorer encore la gestion et de renforcer davantage la protection des stocks halieutiques vulnérables en mer Baltique. En particulier, il convient d'appliquer des mesures techniques supplémentaires destinées à corriger le déséquilibre qui caractérise le stock de cabillaud oriental. Dans cette perspective, il faudrait examiner la possibilité d'ajuster les périodes de fermeture afin de protéger les poissons reproducteurs et de modifier les caractéristiques des engins (par exemple, placement d'une grille sur les chaluts, adaptation du maillage) et appliquer ces mesures si elles sont jugées efficaces.

Afin de satisfaire aux besoins les plus urgents et de recueillir de nouvelles données sur le cabillaud, il faudrait imposer, durant la campagne 2015, l'enregistrement dans le journal de pêche de chaque capture effectuée en mer Baltique. En outre, il faut examiner plus en détail l'impact des facteurs environnementaux sur les stocks de cabillaud. Enfin, le Conseil demande instamment au CIEM de prendre des mesures dans les plus brefs délais afin d'avancer sur la question de la détermination de l'âge des individus et d'ouvrir la voie à l'évaluation analytique du stock de cabillaud.

Déclarations du Danemark, de l'Allemagne, de la Finlande, de la Lituanie, de la Pologne, de la Lettonie, de l'Estonie et de la Suède

- sur l'objectif consistant à atteindre le RMD d'ici 2016 pour le cabillaud des sous-divisions 22 à 24

Les États membres concernés conviennent qu'il y a lieu de parvenir au rendement maximal durable (RMD) du stock de cabillaud en mer Baltique orientale d'ici 2016 d'une manière graduelle, de manière à parvenir à ce rendement dans le cadre de la fixation des TAC de cabillaud pour 2015. Les États membres s'engagent à atteindre le RMD correspondant au taux de mortalité par pêche garantissant le rendement maximal durable de 0,26 en 2016.

Afin de protéger la biomasse du stock de frai dans la sous-division 22, les États membres concernés poursuivront leur réflexion sur la nécessité de modifier les périodes de fermeture et de prendre d'autres dispositions dans le cadre du nouveau plan de gestion et, s'il y a lieu, ils mettront en œuvre ces mesures.

- sur une demande d'avis scientifique concernant les stocks de saumon fragilisés (saumon 22-31)

Le Danemark, l'Allemagne, la Finlande, la Lituanie, la Pologne, la Lettonie, l'Estonie et la Suède invitent la Commission à envisager de demander au CIEM un avis sur les questions suivantes:

- Quel effet une modification de la période de pêche au saumon à la palangre de fond aurait-elle sur la reconstitution des stocks de saumon fragilisés et sur la capture d'individus n'ayant pas la taille requise? Quelles sont les modifications de la période de pêche qui contribuent le mieux à la reconstitution des stocks?
- Quel effet une réduction à 50 cm de la taille minimale de référence de conservation (TMRC) pour le saumon aurait-elle sur la reconstitution des stocks de saumon fragilisés et sur la capture d'individus n'ayant pas la taille requise?

- Quel effet une augmentation de la distance la plus courte entre la pointe et la hampe des hameçons (c'est-à-dire l'abandon des 19 mm prévus par l'IBSFC au profit d'hameçons de taille nettement plus grande) utilisés sur des lignes flottantes et des lignes ancrées aurait-elle sur la reconstitution des stocks de saumon fragilisés et sur la capture d'individus n'ayant pas la taille requise?
- Quelle est l'ampleur estimée de l'intensification de la pêche à la traîne et quels en sont les effets sur la reconstitution des stocks de saumon fragilisés et sur la capture d'individus n'ayant pas la taille requise?
- Serait-il bénéfique de gérer la pêche au saumon sur la base de possibilités de pêche/modalités de gestion des pêches différentes selon les zones - par exemple, gestion à l'échelon national de la pêche au saumon dans les eaux côtières et intérieures (sur la base du RMD dans les rivières locales) et application d'un TAC unique à la pêche dans les eaux maritimes, ou fixation d'un TAC unique pour la mer Baltique septentrionale et d'un autre pour la mer Baltique méridionale?

Déclaration de la Commission en ce qui concerne l'extension des mesures de report de quotas applicables à certains stocks spécifiques

La Commission prend acte du souhait exprimé par le Conseil de pouvoir, sur la base d'avis scientifiques, étendre les mesures de report de quotas pour certains stocks spécifiques au bénéfice de certains États membres qui sont les plus gravement touchés par l'interdiction d'importation imposée par la Russie.

Certes, une telle extension pourrait être contestable sur le plan juridique au regard du cadre défini par la législation applicable (article 4 du règlement (CE) n° 847/96), mais compte tenu de la situation exceptionnelle actuelle et des graves répercussions de l'interdiction d'importation imposée par la Russie, eu égard au fait qu'il s'agit d'une mesure limitée dans le temps et applicable uniquement au report de quotas (à l'exclusion de toute révision à la hausse de la limite applicable en matière d'utilisation anticipée) et dans la mesure où les avis scientifiques formulés dans ce contexte sont favorables, la Commission ne fera pas obstacle à l'adoption de ce compromis.

Cette position est sans préjudice de l'interprétation que fait la Commission de la portée de l'article 43, paragraphe 3, du TFUE, que la Cour de justice aura l'occasion de préciser dans le cadre des affaires pendantes C-103 et 165/12 et C-124 et 125/13.

2014/826/UE: Décision du Conseil du 10 novembre 2014 relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein de l'Organisation maritime internationale, lors de la 94 ^e session du comité de la sécurité maritime, sur l'adoption des amendements au recueil 2011 de règles applicables au programme renforcé d'inspections JO L 335 du 22.11.2014, p. 17	14555/14
Décision (UE) 2015/209 du Conseil du 10 novembre 2014 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et les Îles Féroé associant les Îles Féroé au programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" (2014-2020) JO L 35 du 11.2.2015, p. 1	14013/14
Déclaration de la Commission La Commission note qu'un accord a été atteint à l'unanimité sur l'article 2 de la proposition de décision du Conseil relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord. La Commission rappelle qu'elle considère que la signature d'un accord international constitue un acte de représentation extérieure de l'Union, qui est confié à la Commission en vertu de l'article 17, paragraphe 1, du TUE. La Commission rappelle également qu'en vertu de l'article 218 du TFUE le Conseil statue à la majorité qualifiée lorsqu'il s'agit d'accords internationaux relevant de la politique de recherche de l'UE.	
Accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et les Îles Féroé associant les Îles Féroé au programme-cadre pour la recherche et l'innovation "Horizon 2020" (2014-2020) JO L 35 du 11.2.2015, p. 3	14014/14
2014/877/UE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2014/007 IE/Andersen Ireland, présentée par l'Irlande) JO L 350 du 6.12.2014, p. 9	14446/14

2014/879/UE: Décision du Parlement Européen et du Conseil du 26 novembre 2014 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2014/009 EL/Sprider Stores, présentée par la Grèce) JO L 350 du 6.12.2014, p. 13	14552/14
Accord sur la coopération opérationnelle et stratégique entre la République de Moldavie et l'Office européen de police (Europol)	14129/14
2014/789/UE: Décision du Conseil du 10 novembre 2014 concernant la conclusion, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, du protocole additionnel à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, pour tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne JO L 329 du 14.11.2014, p. 1	6035/14 6037/14
Décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement, notamment le plafond pour 2016, le montant pour 2015 et la première tranche pour 2015	14563/14
2014/790/UE: Décision du Conseil du 10 novembre 2014 relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes en ce qui concerne la modification de l'annexe II dudit accord sur la coordination des systèmes de sécurité sociale JO L 329 du 14.11.2014, p. 29	1388/14

3346^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉTRANGÈRES), tenue à Bruxelles les 17 et 18 novembre 2014**ACTES NON LÉGISLATIFS**

ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Décision (UE, Euratom) 2015/54 du Conseil et de la Commission du 17 novembre 2014 relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique au sein du conseil d'association institué par l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption de décisions du conseil d'association sur le règlement intérieur du conseil d'association et sur celui du comité d'association et des sous-comités, la création de deux sous-comités et la délégation de certains pouvoirs par le conseil d'association au comité d'association dans sa configuration "Commerce" JO L 9 du 15.1.2015, p. 31	14598/14
Décision (UE, Euratom) 2015/55 du Conseil et de la Commission du 17 novembre 2014 relative à la position à prendre au nom de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique au sein du conseil d'association institué par l'accord d'association entre l'Union européenne et la Communauté européenne de l'énergie atomique et leurs États membres, d'une part, et la République de Moldavie, d'autre part, en ce qui concerne l'adoption des décisions du conseil d'association sur le règlement intérieur du conseil d'association et sur celui du comité d'association et des sous-comités, la création de deux sous-comités et la délégation de certains pouvoirs par le conseil d'association au comité d'association dans sa configuration "Commerce" JO L 9 du 15.1.2015, p. 46	14599/14
Décision 2014/801/PESC du Conseil du 17 novembre 2014 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 331 du 18.11.2014, p. 26	14880/14

Règlement d'exécution (UE) n° 1225/2014 du Conseil du 17 novembre 2014 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine JO L 331 du 18.11.2014, p. 1	14881/14
Décision 2014/800/PESC du Conseil du 17 novembre 2014 relative au lancement de la mission de conseil de l'Union européenne sur la réforme du secteur de la sécurité civile en Ukraine (EUAM Ukraine) et modifiant la décision 2014/486/PESC JO L 331 du 18.11.2014, p. 24	14631/14
Conclusions du Conseil sur la Géorgie - Plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas	15507/14
Conclusions du Conseil sur la PSDC	15347/14
Conclusions du Conseil sur l'Ukraine	15645/14
Conclusions du Conseil sur le processus de paix au Proche-Orient	15542/14
3347^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES GÉNÉRALES), tenue à Bruxelles les 18 et 19 novembre 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur l'adhésion de l'UE au groupe de principaux donateurs des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens	15194/14
Décision du Conseil autorisant la Commission à ouvrir avec la Norvège des négociations visant à une libéralisation progressive des échanges bilatéraux de produits agricoles dans le cadre de l'article 19 de l'accord sur l'Espace économique européen	12674/14
Décision du Conseil relative à la signature et à l'application provisoire d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen instituant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne	13360/14

Protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne	13376/14
Décision du Conseil relative à la conclusion d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen instituant une association entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la République libanaise, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la République de Bulgarie et de la Roumanie à l'Union européenne	13395/14
Conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 7/2014 de la Cour des comptes européenne intitulé "Le FEDER a-t-il contribué avec succès au développement de pépinières d'entreprises?"	14820/14
Conclusions du Conseil concernant le sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale: investissement pour l'emploi et la croissance	15802/14
3348^e session du Conseil de l'Union européenne (AFFAIRES ÉTRANGÈRES/COMMERCE), tenue à Bruxelles le 21 novembre 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Conclusions du Conseil sur le réexamen de la politique de contrôle des exportations	14690/14
Décision 2014/827/PESC du Conseil du 21 novembre 2014 modifiant l'action commune 2008/851/PESC concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de vols à main armée au large des côtes de la Somalie JO L 335 du 22.11.2014, p. 19	6514/14
Conclusions du Conseil sur les négociations entre l'UE et les États-Unis concernant le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement	15555/14
Conclusions du Conseil sur le commerce	15557/1/14 REV 1

Procédure écrite achevée le 25 novembre 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
Décision 2014/829/PESC du Conseil du 25 novembre 2014 modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran JO L 338 du 25.11.2014, p. 1	15963/14
3349^e session du Conseil de l'Union européenne (ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT), tenue à Bruxelles le 25 novembre 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
2014/878/UE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2014/008 FI/STX Rauma, présentée par la Finlande) JO L 350 du 6.12.2014, p. 11	15032/14
2014/876/UE: Décision du Parlement européen et du Conseil du 26 novembre 2014 relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, en application du point 13 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2014/005 FR/GAD, présentée par la France) JO L 350 du 6.12.2014, p. 7	15081/14
Conclusions du Conseil sur la politique audiovisuelle européenne à l'ère numérique JO C 433 du 3.12.2014, p. 2	15317/1/14 REV 1

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un programme de travail (2015-2018) en faveur de la culture JO C 463 du 23.12.2014, p. 4	16094/14
Conclusions du Conseil sur la gouvernance participative du patrimoine culturel JO C 463 du 23.12.2014, p. 1	15320/14
Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur le sport comme facteur d'innovation et de croissance économique JO C 436 du 5.12.2014, p. 2	14954/14
3350^e session du Conseil de l'Union européenne (TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE), tenue à Bruxelles le 27 novembre 2014	
ACTES NON LÉGISLATIFS	
ACTE	DOCUMENT/DÉCLARATIONS
2014/837/UE: Décision du Conseil du 27 novembre 2014 déterminant certaines conséquences financières directes découlant de la cessation de la participation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à certains actes de l'Union dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale adoptés avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne JO L 343 du 28.11.2014, p. 17	15305/14
2014/836/UE: Décision du Conseil du 27 novembre 2014 déterminant certains arrangements découlant de la cessation de la participation du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à certains actes de l'Union dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale adoptés avant l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, ainsi que certains arrangements transitoires JO L 343 du 28.11.2014, p. 11	15308/14
2014/835/UE: Décision du Conseil du 27 novembre 2014 relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et la République d'Islande et le Royaume de Norvège, d'autre part, relatif à la procédure de remise entre les États membres de l'Union européenne et l'Islande et la Norvège JO L 343 du 28.11.2014, p. 1	5307/10

Déclaration de l'Allemagne

L'Allemagne n'approuve pas la décision concernant la conclusion de l'accord.

L'article 38 de l'accord stipule que les parties contractantes se notifient l'accomplissement des procédures requises pour exprimer leur consentement à être liées par ledit accord. Lors de la notification, les parties contractantes font toute notification ou déclaration prévue à différents articles de l'accord. Certaines de ces déclarations ne peuvent être faites après la date de notification.

La décision du Conseil vise à habilitier une personne désignée à donner la notification. Ni l'accord lui-même ni aucun autre acte législatif de l'Union européenne ne prévoit de délai pour donner la notification.

L'Allemagne, ainsi que trois autres États membres, n'a pas encore finalisé ses procédures internes. Elle n'est dès lors pas en mesure de déterminer quelles notifications seront nécessaires pour garantir une application efficace de l'accord.

Conclusions du Conseil sur la gouvernance de l'Internet

16200/14

Procédures écrites achevées le 28 novembre 2014**ACTES NON LÉGISLATIFS****ACTE****DOCUMENT/DÉCLARATIONS**

Décision 2014/855/PESC du Conseil du 28 novembre 2014 modifiant la décision 2014/145/PESC concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine
JO L 344 du 29.11.2014, p. 22

16049/14
+ ADD 1 DCL 1

Règlement d'exécution (UE) n° 1270/2014 du Conseil du 28 novembre 2014 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine
JO L 344 du 29.11.2014, p. 5

16051/14
+ ADD 1 DCL 1